



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

Table des préfets du Bas-Saint-Laurent

Composée des MRC de Kamouraska, La Matanie, La Matapédia, La Mitis,
Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata

LE PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU DANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Mémoire déposé

**Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	3
Des retombées économiques considérables pour les citoyens et citoyennes de la région	3
Voici quelques exemples d'utilisation des bénéfices du développement éolien à ce jour	4
Autres commentaires issus du milieu.....	5
Un projet en lien avec les orientations du nouveau pacte fiscal.....	5
Une contribution significative à la <i>Stratégie énergétique du Québec</i>	6
Un exemple probant de concertation et de partenariat	6
Conclusion	6

MISE EN CONTEXTE

La Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, composée des préfets et des directeurs généraux des huit MRC de la région, tient à souligner toute l'importance qu'elle accorde à la réalisation du parc éolien Nicolas-Riou. La volonté des élus bas-laurentiens à se réunir dans le développement de ce créneau novateur remonte à plusieurs années. Nous y voyons de nombreux avantages qui contribueront à la diversification de nos revenus et à notre développement collectif dans le respect d'une approche de développement durable.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES CONSIDÉRABLES POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA RÉGION

Le projet de parc éolien Nicolas-Riou générera, selon les estimations disponibles, des bénéfices de l'ordre de 5,5 millions de dollars annuellement qui retourneront à toutes les communautés de la région, et ce, pour les 25 prochaines années. En effet, les bénéfices communautaires (50 % des bénéfices totaux) seront partagés pour les deux tiers entre les huit MRC, la Première Nation Malécite de Viger et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, instance régionale gérant des projets pour le compte des MRC. Le troisième tiers sera versé aux MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, via leur régie intermunicipale. Ainsi, chaque milieu disposera de montants qu'il pourra investir pour sa vitalité. À ce sujet, il est inquiétant de constater que plus du tiers des municipalités de la région sont dévitalisées, c'est-à-dire qu'elles présentent un indice de développement négatif selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Force est d'admettre que la région a grandement besoin des retombées de ce parc éolien, notamment pour revitaliser certains milieux. Cela est d'autant plus important que la région s'est vue amputer de plusieurs millions de dollars dans le pacte fiscal, particulièrement avec les coupures dans le *Fonds de développement régional* (FDR), 50 %, et dans les budgets dédiés aux Centres locaux de développement (CLD), 60 %.

En plus des 5,5 millions de dollars de bénéfices, le projet générera des contributions aux MRC de l'ordre de 1,1 million de dollars annuellement dont 617 100 dollars iront aux MRC d'accueil. Il va sans dire que de telles retombées sont les bienvenues dans la MRC des Basques dont 50 % des municipalités sont dévitalisées et dans la MRC de Rimouski-Neigette, notamment pour Saint-Eugène-de-Ladrière qui est aussi une municipalité dévitalisée. On peut ajouter à ces retombées les 400 emplois créés lors de la phase de construction du parc et les 10 emplois à temps plein pour les 25 années d'exploitation du parc en plus des retombées indirectes et induites dans le milieu.

Les bénéfices estimés sont-ils réalistes? Pour y répondre, nous avons examiné les bénéfices de trois parcs éoliens dans lesquels les MRC de la région sont partenaires, à savoir le parc

éolien La Mitis (MRC de La Mitis), le parc éolien du Lac-Alfred (MRC de La Matapédia et de La Mitis) et le parc éolien Viger-Denonville (MRC de Rivière-du-Loup). Dans tous les cas, les bénéfices réels sont supérieurs à ce qui était anticipé. À titre d'exemple, le parc éolien La Mitis réalise des bénéfices annuels qui dépassent 1 million de dollars. Le parc éolien Viger-Denonville donne, pour sa part, des bénéfices de plus de 75 % supérieurs à ce qui était anticipé. Il y a donc une probabilité très faible que les bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou ne soient pas au rendez-vous.

VOICI QUELQUES EXEMPLES D'UTILISATION DES BÉNÉFICES DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN À CE JOUR

Dans la MRC de La Matapédia, les bénéfices provenant du parc éolien servent notamment d'investissements dans des projets d'infrastructures municipales, de fonds d'investissement comme levier de développement économique et de réduction du fardeau fiscal des contribuables.

La MRC de La Mitis utilise 10 % des bénéfices du parc éolien pour un fonds de développement économique dans la MRC. 90 % des bénéfices sont redistribués aux municipalités dans le but d'y réaliser du développement local. L'exploitation de ce parc a créé une douzaine d'emplois. Plusieurs entreprises ont également vu leur volume d'affaires augmenter à la suite de l'implantation du parc.

Du côté de la MRC de Témiscouata, les profits du développement éolien ont financé l'embauche de cinq agents de développement économique par les municipalités. Ils ont aussi fait un versement de 750 000 \$ à leurs municipalités, ce qui leur a permis d'amoindrir les conséquences des coupures du pacte fiscal transitoire. Pour l'an prochain, ils permettront de créer un fonds de projets spéciaux de 100 000 \$ pour des contributions non remboursables ainsi qu'un fonds de 200 000 \$ pour du financement.

La MRC de Rivière-du-Loup, pour la période allant du début des opérations le 19 novembre 2013 jusqu'au 1^{er} décembre 2014, a reçu plus de 3 millions de dollars en bénéfices de parc éolien communautaire Viger-Denonville (PÉCVD) s.e.c. dont elle est actionnaire à 50 % avec Innergex énergie renouvelable. Pour cette période, la MRC a distribué 2,6 millions de dollars à ses municipalités actionnaires. La différence a été mise en réserve par la MRC afin de soutenir différentes initiatives des organismes du milieu. En 2015, année plus représentative des bénéfices récurrents auxquels la MRC peut s'attendre puisque PÉCVD a commencé à assumer le remboursement de sa dette, la MRC a reçu 1,5 million de dollars pour les 9 premiers mois. La MRC prévoit également réserver un certain montant des bénéfices reçus pour appuyer différents projets qui lui seront présentés.

En plus des profits annuels, la MRC reçoit des contributions volontaires de 5 000 \$ par an par mégawatt installé, ce qui représente une somme de 123 000 \$ partiellement indexée. Ces contributions volontaires sont réparties moitié-moitié entre la MRC et les municipalités hôtes du parc éolien.

À même les sommes qu'elle a mises en réserve, la MRC a appuyé près d'une quarantaine d'initiatives à caractère territorial (intermunicipal), dont la moitié œuvre dans le développement social et communautaire, souvent auprès de personnes se trouvant en contexte de vulnérabilité. Les autres initiatives les plus fréquemment financées concernent le développement économique en général et le développement d'infrastructures récréatives et touristiques. Enfin, quelques autres projets appuyés touchent la protection et la mise en valeur du patrimoine et de la culture.

AUTRES COMMENTAIRES ISSUS DU MILIEU

Concernant le parc éolien communautaire Viger-Denonville situé dans le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, bien que les éoliennes aient été érigées depuis seulement deux ans et qu'aucune étude n'ait été menée à ce sujet, le service d'évaluation municipale de la MRC, responsable de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation, n'a observé aucune tendance dans le marché des municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane laissant croire à un impact négatif sur la valeur des biens immobiliers.

UN PROJET EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PACTE FISCAL

Dans le pacte fiscal déposé récemment par le Gouvernement du Québec, et approuvé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le gouvernement a bonifié la notion de partage des redevances sur les ressources naturelles avec le milieu municipal. Le projet de parc éolien Nicolas-Riou s'inscrit dans cette mouvance et est un exemple concret de partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles. Rappelons que la région est partenaire à 50 % dans ce parc éolien et qu'elle en tirera ainsi la moitié des bénéfices.

De ce fait, nous reconnaissons l'expertise de l'entreprise privée en matière de développement éolien tout en retirant le maximum de bénéfices prévus dans les orientations gouvernementales pour ce dernier appel d'offres.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE À LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Le parc éolien Nicolas-Riou permet de répondre à des objectifs et orientations de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*. Plus particulièrement, il contribue à l'atteinte des objectifs *d'utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique* dans lequel le développement éolien est l'une des priorités et *d'accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones*. Le partenariat communautaire du parc éolien, incluant les MRC et la Première Nation Malécite de Viger, répond particulièrement bien à ce dernier objectif. En plus de ces objectifs, le projet est en lien avec l'orientation suivante de la stratégie : *développer l'énergie éolienne, filière d'avenir*. Avec ses 224,4 MW, le parc éolien Nicolas-Riou contribuera à la diversification des ressources énergétiques du Québec et il permettra d'accroître l'autonomie énergétique du Québec, particulièrement lors des périodes de pointes hivernales puisque c'est en hiver que les éoliennes sont les plus productives.

UN EXEMPLE PROBANT DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT

Le projet du parc éolien Nicolas-Riou est le fruit de plusieurs années de travail et de concertation entre les MRC de la région, la Première Nation Malécite de Viger ainsi que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les communautés ont réussi un véritable tour de force en créant ce partenariat privé-communautaire sans précédent qui leur permet d'être propriétaires à 50 % du projet et ainsi de pouvoir bénéficier de 50 % des profits pour assurer des retombées dans les territoires de la région. Nous croyons que le partage équitable des bénéfices, la concertation et le partenariat entre les différentes communautés ainsi que les retombées anticipées sont de nature à favoriser l'acceptabilité sociale de ce projet.

CONCLUSION

Avec ses retombées socioéconomiques considérables, les opportunités de revitalisation des milieux qu'il offre, son apport significatif à des objectifs gouvernementaux ainsi que la concertation et le partenariat entre les communautés et le milieu privé qu'il a créé, nous ne pouvons qu'être en faveur du projet éolien Nicolas-Riou. C'est là un exemple de régions et de communautés qui se prennent en main en investissant dans des projets à long terme. Par ailleurs, en plus de toutes les réglementations gouvernementales applicables, les MRC d'accueil du projet disposent des outils réglementaires appropriés pour que la localisation des éoliennes et des autres composantes du projet soit effectuée dans le respect de l'environnement et en harmonie avec les autres usages du secteur.

La Table des préfets du Bas-Saint-Laurent

Mme Chantale Lavoie, vice-présidente

MRC de La Matapédia

123, rue Desbiens, local 501

Amqui (Québec) G5J 3P9

Téléphone : 418 629-2053 • Télécopieur : 418 629-3195

administration@mrcmatapedia.qc.ca • www.mrcmatapedia.qc.ca